

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|-------------------------------|-------------|---------|
| Afférent au conseil municipal | En Exercice | Votants |
| 15 | 15 | 13 |

Séance du 04 janvier 2023

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 20 décembre 2022 |

| Date de la séance |
|-------------------|
| 04 janvier 2023 |

N°2023_01_02

Création d'un emploi d'Adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité

L'an deux mille vingt-trois et le quatre janvier à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents : Audrey POTAUFEUX

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-23, VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des bâtiments communaux,

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 5 janvier 2023 au 31 janvier 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10 heures.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans l'entretien des locaux.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement, compris entre l'indice brut 367 et 432.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

C. Malaisé

| |
|---|
| RF Sous Préfecture de REIMS |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/01/2023 051-215104159-20230104-2023_01_02-DE |